

OGM oui ou non ?

Article rédigé par *Jean Flouriot*, le 10 février 2012

Le journal « La Croix » titre le 6 février sur les OGM. Cultivera-t-on des OGM en France ? La Commission européenne, en l'absence de décision des États membres, a autorisé la commercialisation et la mise en culture de trois OGM : deux maïs et une pomme de terre. Les États peuvent s'opposer à la mise en culture en justifiant cette opposition. Le dossier fourni par la France n'a pas été jugé suffisant. S'appuyant sur la décision européenne, Monsanto (producteur du maïs Mo 810, cultivé en France jusqu'en 2007) a saisi le Conseil d'État qui a annulé la clause de sauvegarde française. Il est donc juridiquement possible de cultiver le Mo 810 en France jusqu'à ce que l'émission d'une nouvelle clause de sauvegarde l'interdise.

Des études scientifiques ont été menées depuis maintenant 20 ans concernant les effets des OGM sur les hommes et les animaux ; elles n'ont révélé aucun effet néfaste. Actuellement, en France, l'alimentation animale utilise du soja OGM importé sans qu'aucun effet particulier ne soit apparu. Notons, au passage, que 75% des surfaces cultivées en soja dans le monde le sont en OGM[1].

Les cultures OGM couvrent 148 millions d'hectares et ne cessent de progresser. Elles concernent principalement le soja, le coton, le maïs et le colza. 90% de la demande en maïs concerne des semences OGM. Les principaux pays utilisateurs d'OGM sont les États-Unis, le Brésil, l'Argentine, la Chine et l'Inde. En Afrique, l'Afrique du Sud cultive 2,2 millions d'hectare et le Burkina-Faso y consacre maintenant une part importante de ses surfaces en coton. L'utilisation des OGM, dans ces pays, réduit la consommation d'herbicides et d'insecticides.

Les détracteurs des OGM invoquent le principe de précaution : ils estiment que les études menées sur la nocivité potentielle des produits l'ont été sur des durées trop courtes pour que l'on mesure avec certitude leurs effets. Ils craignent leur dissémination et la pollution des cultures non OGM et BIO à leur proximité. Ils avancent aussi que les OGM rendent les agriculteurs dépendants des semenciers : en fait, dans nos pays, pour les cultures non OGM, c'est déjà le cas, les semis se faisant le plus souvent sans recours aux récoltes précédentes.

Bien que la France refuse officiellement la culture d'OGM, notre pays se prépare à leur diffusion : des textes réglementaires sont en cours d'élaboration concernant les obligations auxquelles devront se soumettre les utilisateurs d'OGM. Les associations anti OGM les considèrent comme très insuffisants.

L'INRA a maintenu, malgré les actions des faucheurs, des expérimentations « *indispensables pour l'avenir afin d'évaluer les OGM proposés par les multinationales ou pour développer une capacité d'innovation face aux incertitudes climatiques et sanitaires.* » [2] Les semenciers français continuent la recherche : Limagrain, 4^{ème} semencier mondial, développe ses recherches de laboratoire en France mais doit faire ses essais à l'étranger (Espagne, États-Unis). Notons que Limagrain est une coopérative d'agriculteurs...

Retrouvez tous les articles de la présidentielle sur l'environnement dans le dossier :

[1] OGM.org

[2] Entretien de Marion Guillou, PDG de l'INRA, aux « Échos » le 17 août 2010, suite à la destruction de pieds de vigne OGM en expérimentation légale en Alsace.